

---

**Bureau Communautaire  
Réunion du 5 juin 2008**

---

L'an deux mille huit, le 5 juin à 17 heures 30, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le jeudi 29 mai 2008, s'est réuni en session ordinaire, au siège de Pontivy Communauté, 31, rue Jean Moulin à Pontivy, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre LE ROCH.

Étaient présents : Jean-Pierre Le Roch, Président ; René Jégat, 1<sup>er</sup> Vice-président ; Serge Moëlo, 2<sup>ème</sup> Vice-président ; Pierre Le Teste, 3<sup>ème</sup> Vice-président ; Jean-Luc Oliviéro, 4<sup>ème</sup> Vice-président ; Marc Ropers, 5<sup>ème</sup> Vice-président ; Michel Houdebine, 6<sup>ème</sup> Vice-président ; Bernard Nizan, 7<sup>ème</sup> Vice-Président ; Pacifique Le Clère, 9<sup>ème</sup> Vice-Président ; Jean-Yves Quentel, 10<sup>ème</sup> Vice-président ; René Anès, 11<sup>ème</sup> Vice-président ; Michel Pourchasse, 12<sup>ème</sup> Vice-président ; Jean Launay, 13<sup>ème</sup> Vice-président ; Hervé Guillemain, Sylvianne Le Ponner, Joseph Le Bouëdec, Joël Marivain, Bernard Le Breton, Jean-François Desiles ; Yves Le Quéré et Daniel Le Rouzic.

Étaient excusés : Pierre Le Pipec, 8<sup>ème</sup> Vice-président ; Francis Rault et Bruno Servel.

---

**Délibérations**

**Commission n°1 : Economie & emploi**

**Cession de terrain à vocation économique – Compromis de vente**

Pour faire suite à la décision du 7 mai 2008, le bureau fixe par délibération le cadre juridique de toute cession de terrain à vocation économique.

Il est convenu d'instaurer pour toute transaction, l'établissement d'un compromis de vente prévoyant :

- ☞ le versement d'un acompte de 10 % de la valeur vénale du terrain,
- ☞ des clauses suspensives conditionnant la vente à l'obtention d'un permis de construire, l'immatriculation de l'entreprise, le cas échéant l'accord de la CDEC, voire l'attribution d'un prêt bancaire.

**Cessions :**

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire décide de céder des terrains à vocation économique aux sociétés suivantes, ou à toute personne morale pouvant s'y substituer.

Les plans sont joints en annexe.

**Parc d'activités du Haut Bois – Bréhan**

**Société Olmix**

**Une parcelle cadastrée section PC n°6 d'une superficie de 2 169 m<sup>2</sup>.**

Dans le cadre de l'aménagement du parc d'activités du Haut Bois à Bréhan, la société Olmix a demandé de modifier le tracé initial de la voirie principale de desserte du lotissement, créant ainsi un délaissé de terrain en limite de sa propriété. L'acquisition de cette bande de terrain lui permettra d'améliorer la circulation des véhicules lourds en partie arrière de l'usine, pour chargement et déchargement.

## **Parc d'activités de Gohélève Nord – Noyal-Pontivy**

### **Société Centre Bretagne Elevage**

Une parcelle à extraire de l'îlot n°6 du lotissement d'activités n°056 151 03 K 3001 pour une superficie de 6000 m<sup>2</sup> (superficie approximative avant bornage).

Cette société qui commercialise des systèmes de traite robotisée, actuellement hébergée à la pépinière d'entreprises Créativy, souhaite implanter son activité sur le parc d'activités.

### **Acquisitions :**

#### **Terrain Jégoux – Radenac**

Dans le cadre de l'aménagement du futur parc d'activités de Radenac et de la réalisation d'une zone d'activités à vocation artisanale, le bureau décide d'acquérir auprès de Monsieur Jean-Yves JEGOUX trois parcelles de terrains cadastrées section ZM n°38, n°39 et n°40, d'une superficie 29 480 m<sup>2</sup>, dont environ 1/3 de bois taillis et 2/3 de terres.

Ces terrains contigus au périmètre de la future zone (partie ouest) ont pour vocation de constituer une réserve en vue de procéder à des échanges de terres afin de s'assurer la maîtrise foncière sur le futur parc d'activités.

#### **Terrain Jéhanno – Saint-Gérand - Rémunération SBAFER**

Dans le cadre de l'acquisition de parcelles, propriété de Monsieur Jéhanno et des Consorts Jéhanno, sises au lieudit Cran sur la commune de Saint-Gérand, le bureau décide de rémunérer la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural de Bretagne en contrepartie de sa mission dans cette transaction.

## **Commission n°4 : Personnel**

### **Modification du tableau des effectifs**

Sur proposition du Président, le bureau décide de créer et de supprimer les postes suivants :

#### ✓ Suppression des emplois suivants :

au 1<sup>er</sup> juillet 2008 :

- Ingénieur principal (TC)
- Adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe (TC)
- Adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe (TC - 2 postes)

#### ✓ Création des emplois suivants :

au 26 mai 2008 :

- Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (TC)

au 1<sup>er</sup> juillet 2008 :

- Ingénieur en chef de classe normale (TC)
- Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe (TC)
- Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (TC – 2 postes)

au 1<sup>er</sup> août 2008 :

- Attaché principal (TC)

Pour information, Madame Odile LE BORGNE, recrutée en qualité de Directeur Général Adjoint prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> août prochain.

## Commission n°7 : Tourisme & patrimoine

### Fonds de concours pour l'église Saint-Joseph à Pontivy

Dans le cadre de sa compétence en matière de restauration du patrimoine immobilier, limité au clos et au couvert et conformément à la décision du bureau communautaire de Pontivy Communauté du 17 janvier 2006 adoptant la mise en œuvre d'un fonds de concours pour les communes membres afin de participer aux financements de restauration du patrimoine, le bureau décide d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 68 862,32 € à la commune de Pontivy dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux de restauration de l'église Saint-Joseph à Pontivy.

## Commission n°6 : Collecte sélective – Eau – Assainissement

### Exploitation des déchèteries de Pontivy Communauté – Lot n°1 « Accueil du public et entretien des déchèteries » - Avenant n°2 au marché de prestations de service

Le bureau communautaire décide d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°2.

Cet avenant modifie les horaires d'été de la déchèterie de PONTIVY

Déchèterie de PONTIVY	Horaires d'ouverture	
<b>ETE</b> (du 1 <sup>er</sup> mai au 30 septembre)		
Lundi	9H-12H	/ 14H-20H
Mardi	9H-12H	
Mercredi et vendredi	9H-12H	/ 14H-19H
Samedi	9H-13H	/ 14H-19H
<b>HIVER</b> (du 1 <sup>er</sup> octobre au 30 avril)		
Lundi, mercredi et vendredi	9H30-12H	/ 14H-19H
Samedi (sauf artisans- commerçants)	9H30-13H	/ 14H-19H

Cette modification n'a aucune répercussion sur le volume horaire, ni sur le prix des prestations.

## Commission n°11 : Travaux & acquisitions

### Etudes préalables à l'aménagement du parc d'activités de Lann Velin, Secteur Sud, commune de Saint-Thuriau – Avenant n°1 au marché de prestations intellectuelles

Dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique, Pontivy Communauté a décidé d'aménager un nouvel espace d'accueil des entreprises sur le secteur sud du parc d'activités de Lann Velin, à Saint Thuriau et a confié la réalisation des études à la SARL A+B urbanisme et Environnement.

Suite à l'évolution de la réglementation de la loi sur l'eau intervenue le 30 décembre 2006, le dossier « Loi sur l'eau » n'est plus un dossier de déclaration d'autorisation. La charge de travail de la SARL A+B s'en trouve dès lors augmentée et la passation de cet avenant permet de modifier la rémunération du cabinet.

Le bureau communautaire décide d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 au marché.

### **Commission n°12 : Communication**

#### **Communication évènementielle – Attribution de subventions**

Sur avis de la commission "Communication" qui a examiné les demandes des associations le jeudi 29 mai 2008, le bureau communautaire décide d'attribuer des subventions aux associations suivantes :

- Association Roch'An Feu : 3 000 euros
- Association En Arwen : 2 000 euros
- Association Polyculture : 2 000 euros
- Association Artouz : 500 euros

### **Commission n°13 : Habitat & logement**

#### **Aire d'accueil des gens du voyage - Modification n°2 du règlement intérieur**

Sur avis de la commission « habitat & logement », le bureau communautaire décide de modifier l'article 2 « Ouverture » du règlement intérieur pour le fonctionnement de l'aire d'accueil et d'indiquer la mention suivante : « *Chaque année, le terrain sera fermé pour l'entretien général et les réparations. Les dates seront fixées par arrêté communautaire du Président* ».

Cette année, l'aire d'accueil sera fermée aux voyageurs du 3 juillet au 3 août 2008. Cette fermeture sera matérialisée par arrêté du Président.

## Dossiers en cours

### Administration générale

#### **1-Récapitulatif des aides en faveur des communes**

La note remise aux membres du bureau est jointe en annexe.

#### **2- Mise en place d'un Système d'Informations Géographique ( S.I.G.)**

Le bureau communautaire valide la mise en œuvre d'un SIG et étudiera à la rentrée le profil de poste d'une personnes ressources en informatique.

### Collecte sélective – Eau – Assainissement

#### **3- Mise en place du service de regroupement et d'élimination des déchets d'activité de soins à risques infectieux ( D.A.S.R.I.)**

Jusqu'ici, à défaut de collecte spécifique, les déchets piquants-coupants des particuliers en automédication étaient déposés dans des collecteurs plus ou moins sécurisés (ex : bouteilles plastiques) pour rejoindre ensuite les circuits classiques d'élimination des ordures ménagères ou de collecte sélective. Ce système présente des risques d'accident sur l'ensemble de la filière (collecte, tri, stockage) mais aussi sur la voie publique.

Les conditions réglementaires obligent également la collectivité à prendre en compte l'ensemble des déchets produits par les ménages.

Dans le cadre de sa politique de gestion des déchets, Pontivy Communauté a décidé de mettre en place la collecte des Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI) produits par les particuliers.

Le lancement du service pour les particuliers est prévu le vendredi 4 juillet 2008 (1<sup>er</sup> dépôt autorisé des boîtes pleines sous réserve d'adhésion au service).

La collecte des boîtes pleines se fera en déchèterie de Pontivy. Seul le site de Pontivy permet de répondre aux conditions réglementaires de réception de ces déchets (stockage fermé et séparé du local de gardiennage).

### Tourisme

#### **4- Point sur la compétence tourisme**

Un travail est actuellement réalisé au sein des services de Pontivy Communauté afin de clarifier les compétences entre Pontivy Communauté, le Pays touristique de Pontivy et l'Office de tourisme intercommunal de Pontivy.

Il est également envisager une répartition des différents champs d'action et l'élaboration d'un plan d'actions régional 2008/2010 qui permettra de définir les axes d'orientation de la collectivité sur les années à venir et ainsi établir une politique intercommunale sur du long terme. Des réflexions sont à mener pour développer de « nouveaux » créneaux : Canal de Nantes à Brest, liaison Mer/Terre, le patrimoine industriel et agroalimentaire, aire d'accueil des campings caristes, etc.

La commission « Développement touristique et Patrimoine » approfondira ce plan lors de ses prochaines réunions.

D'autre part, la commission a décidé de constituer une « sous » Commission « Randonnée » en raison de l'ampleur de l'opération « sentiers de randonnée ».

#### **5- Sentiers de randonnées – Etat des lieux et programme d'actions**

La note remise au membres du bureau est jointe en annexe.

### **Nature & environnement**

#### **6- Présentation du schéma éolien – Cabinet AIRELE (intervention en début de séance)**

Suite à la loi de programme n°2005-781 du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique, le ministère de l'écologie et du développement durable et le ministère de l'économie ont précisé leurs instructions relatives à la mise en œuvre des ZDE, par un document daté du 19 juin 2006 : « Depuis le 14 juillet 2005, les installations éoliennes [...] ne peuvent bénéficier de l'obligation d'achat que si elles sont situées dans les zones de développement de l'éolien (ZDE), définies par le préfet de département sur proposition des communes concernées ou d'un EPCI à fiscalité propre... »

Afin que le territoire de Pontivy Communauté reste attractif dans le développement de l'éolien et que les parcs en projet puissent voir le jour, la communauté de communes a décidé en mai 2007 d'approuver la réalisation d'une étude pour la création de ZDE pour présenter un dossier au Préfet du Morbihan.

Le cabinet AIRELE missionné pour réaliser un schéma intercommunal de développement éolien et la définition des futures ZDE, présente :

- la synthèse des enjeux humains et écologiques à partir des éléments disponibles
- l'étude paysagère : diagnostic paysager et méthodologie du projet paysager de ZDE
- la synthèse globale
- la réflexion sur les scénarios pour la future ZDE

Le bureau demande au cabinet et à la commission « Nature environnement » désormais en charge du dossier de revoir certains points de l'étude :

- l'étude doit prendre en compte tous les parcs existants, les projets en cours. L'étude devra être moins restrictive au niveau des zonages.
- l'aspect paysager de l'étude est discutable, la notion de paysage doit être prise en considération projet par projet.
- Les parcs éoliens des communes riveraines du territoire doivent figurer sur l'étude
- ...

#### **7- Maison de l'environnement**

Le bureau communautaire valide les deux éditions suivantes :

- Le livret pédagogique à destination des scolaires
- le programme des animations estivales

### **Travaux & acquisition**

#### **8- Desserte sud du pôle hospitalier public-privé**

En novembre 2007, le groupe de travail avait privilégié 2 propositions de tracé parmi les 4 esquisses présentées par le bureau d'études ARCADIS :

Le premier longeant d'abord la quatre voies avant de s'écarter pour retrouver la route actuelle puis contourner le village de Caudan par le Nord. (environ 2 km entre giratoires).

Le second qui au départ se rapproche du village de Talcoët puis emprunte au maximum le tracé de chemins existants avant de contourner le village de Caudan par le Sud.(environ 2,3 km entre giratoires).

Le 3 juin, une nouvelle réunion de travail a été organisée avec la participation des directeurs de l'Hôpital et de la Polyclinique. A cette réunion EADM, le mandataire et le Cabinet ARCADIS ont présenté l'estimation sommaire des travaux.

Ces estimations varient de 3,6 M€ à 3,85 M€ HT auquel il faut ajouter 113 000 € pour glissières et surlargeur en cas d'éclairage et 250 000 à 300 000 € pour l'éclairage lui-même soit une enveloppe de 4M€ Hors Taxe au minimum pour les travaux, hors acquisitions foncières, maîtrise d'œuvre et études diverses.

Lors de cette réunion, une proposition de tracé différent a été présenté par le représentant de la commune de Noyal-Pontivy qui partirait du rond-point de Saint Niel, s'approcherait d'abord du village de Talcoët pour éviter les zones humides, puis emprunterait la vallée de la Niel avant de contourner le village de Caudan par le Sud. Sa longueur serait d'environ 2,7 km entre giratoires.

Le bureau communautaire souhaite que le cabinet étudie une autre hypothèse intégrant une partie de deux premiers tracés.

### **Habitat & logement**

#### **9- Mise en œuvre d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H)**

Le Programme Local de l'Habitat validé par le conseil communautaire décline des orientations que Pontivy Communauté souhaite développer en matière d'habitat et définit un certain nombre d'actions à mettre en œuvre pour y parvenir au titre desquelles figurent la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). La procédure OPAH a pour but d'inciter les propriétaires à investir dans l'amélioration ou la réfection de logements existants.

Dans le cadre d'une future OPAH, le bureau propose de retenir le principe d'une aide financière aux propriétaires devant réhabiliter leur installation d'assainissement non collectif et décide de réaliser une OPAH couvrant le territoire communautaire.

#### **10- Accueil des grands passage des gens du voyage**

Chaque année, Pontivy Communauté est sollicitée par la Préfecture du Morbihan pour la recherche de terrains permettant d'accueillir des groupes culturels et familiaux pendant la période estivale, dits aires de grands passages.

Il s'agit là d'une obligation inscrite dans le schéma départemental d'accueil des gens du voyage, actuellement en cours de révision.

Pour le département du Morbihan, 10 terrains sont évoqués dans le schéma départemental dont la mise à disposition, pour le territoire de la Communauté de Communes, d'un terrain d'au moins 3 hectares pour accueillir une mission culturelle d'une semaine et d'un terrain d'au moins 1 hectare disponible de mai à août pour l'accueil des groupes familiaux.

Il serait souhaitable de choisir un terrain dès à présent afin de permettre à la commune "hôte" d'utiliser la force publique en cas de stationnement sauvage ou illicite. Il n'est pas nécessaire de choisir un terrain proche des commerces, les contraintes ne sont pas les mêmes que celles qui s'appliquent aux terrains d'accueil des gens du voyage. Il est simplement nécessaire d'avoir un terrain avec un point d'eau.

### **I 1 - Logement social - Détermination d'un cadre pour les garanties d'emprunt**

Dans le cadre de sa compétence en matière de logement, Pontivy Communauté garantit des emprunts pour la construction de logements sociaux. Aujourd'hui l'encours des emprunts garantis est de 4 105 680 €. Ces garanties représentent 70% de l'encours de dette de Pontivy Communauté.

Plusieurs demandes de garanties sont en instance de décision (4 865 827 €)

Aussi, missionnées après le bureau du 7 mai, les commissions "Finances" et "Logement" ont étudié le dossier et proposent de fixer le cadre suivant :

- Garantie de Pontivy Communauté à hauteur de 50% du capital emprunté sous réserve de la garantie par la commune d'implantation du capital restant. Une règle qui s'appliquera pour toutes les demandes qui n'ont pas fait l'objet d'une délibération à la date de ce jour.

La mise en œuvre de ce nouveau dispositif sera soumise à la délibération du conseil communautaire du 1<sup>er</sup> juillet 2008.

### **I 2 - Questions diverses**

Le Président informe le bureau que l'orchestre de Bretagne se produira le dimanche 29 juin au palais des congrès de Pontivy. L'intégralité des recettes de ce concert de solidarité, suite à l'incendie de l'école, sera consacrée à l'achat de nouvelles partitions.